

## ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 27 MARS 2017

### Délibération n° 17/09 relative à l'attribution de subventions en faveur des groupements de commerçants - artisans des Landes

L'Assemblée Générale de la CCI des Landes, valablement réunie le lundi 27 mars 2017, sur proposition du Président, après avis de la Commission des Finances valablement réunie le 15 mars 2017 et dans le cadre de la politique de soutien de la CCI aux Groupements de commerçants et artisans landais,

#### DECIDE

- une subvention de 500 € pour l'Association des commerçants et artisans d'Hagetmau, pour l'organisation du salon du mariage 2017 ;
- une subvention de 1000 € pour l'Association des commerçants de la zone artisanale de Pédebert pour l'organisation de l'animation commerciale « Pâques 2017 » ;
- une subvention de 1000 € pour l'Association des artisans et commerçants de Dax DAXATOU pour l'organisation de la « Nuit des soldes 2017 » ;
- une subvention de 1000 € pour l'Association des artisans et commerçants de Dax DAXATOU pour l'organisation de l'animation commerciale « Chéquiers curistes » ;
- une subvention de 500 € pour l'Association des commerçants et artisans de Pontonx sur l'Adour pour l'organisation d'une soirée cabaret ;
- une subvention de 500 € pour l'Association des commerçants d'Aire sur l'Adour pour l'organisation de « la braderie de printemps » ;
- une subvention de 1000 € pour l'Association Forces Vives du Marsan pour l'organisation de l'animation « solderie de Nahuques » ;
- une subvention de 500 € pour l'Association des commerçants et artisans de Castets pour l'organisation d'un concert;
- une subvention de 500 € pour l'Association des commerçants et acteurs économiques de Biscarrosse-ville (ACBV) pour l'organisation de l'animation « Fête de Pâques » ;
- une subvention de 500 € pour l'Association des commerçants et artisans Boucalais pour l'organisation de « la quinzaine commerciale de Pâques » ;
- une subvention de 500 € pour l'Association des Acteurs Economiques de Sanguinet pour l'édition de l'Annuaire des commerçants;



L'Assemblée Générale **habilite** le Président Philippe JACQUEMAIN à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette délibération.

Voix pour : 37

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mont-de-Marsan, le 27 mars 2017

Le Président  
  
Philippe JACQUEMAIN  **CCI LANDES**